

Histoire de la philosophie 4 : philosophie moderne (XVIIIe-milieu XIXe siècle)

Infos pratiques

- > ECTS : 4.5
- > Nombre d'heures : 42.0
- > Niveau d'étude : BAC +2
- > Période de l'année : Enseignement quatrième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Philo, Info-Comm, Langues, Littératures & Arts du spectacle
- > Code ELP : 4L4PH01P

Présentation

Hegel, lecture des Principes de la philosophie du droit. Nous proposons d'introduire à la lecture des Principes de la philosophie du droit de Hegel non pas comme à un ouvrage de philosophie spécialisée touchant les questions juridiques et établissant les droits légaux, mais comme à un texte présentant une théorie de la volonté libre capable de se créer un monde et un monde politique (ce que Hegel nomme « esprit objectif »). Dans ce cadre, le droit désigne l'ensemble des présuppositions sociales dont on peut montrer qu'elles sont indispensables à la réalisation de la volonté libre de chaque sujet singulier. Les Principes de la philosophie du droit présentent ainsi l'exposition éthique des conditions sociales de l'autoréalisation individuelle et répondent à la question de savoir quelles sont les sphères sociales qu'une société moderne doit aménager en son sein pour procurer à tous ses membres la chance de réaliser leur autodétermination. Le CM sera assuré par Claire Pagès et les TD par Aurélia Peyrical.

Objectifs

L'objectif de ce cours "Histoire de la philosophie IV" est d'introduire à la pensée d'un grand auteur ou d'un grand courant philosophique, du 18e ou 19e siècles. Ce cours vise à procurer aux étudiants une culture générale philosophique solide ainsi qu'une connaissance des débats et des contextes dans lesquels les philosophies s'élaborent. L'objectif des TD est de donner les outils nécessaires pour lire les textes eux-mêmes et étudier des œuvres majeures de l'histoire de la philosophie.

Évaluation

M3C en deux sessions

REGIME STANDARD *Session 1* CC 50% + CT 50%

- Contrôle Continu : 2 notes au moins dont une évaluation écrite en temps limité comptant pour 50%.
- Contrôle Terminal: 1 note, évaluation écrite en temps limité - 2H pendant le semestre

REGIME DEROGATOIRE : CT 100%

- 1 note, évaluation écrite en temps limité - 3H
- SESSION 2 *dite de 2nd Chance*) : CT 100%
- 1 note, évaluation écrite en temps limité - 3H

Pré-requis nécessaires

L'étudiant(e) devra avoir une culture philosophique correspondant au niveau d'une deuxième année de licence en philosophie.

Compétences visées

Maîtrise de la conceptualité de la philosophie des XVIIIe et début XIXe (scepticisme, empirisme, criticisme, idéalisme) par la lecture suivie d'une grande œuvre.

Bibliographie

-G.W.F. Hegel, Principes de la philosophie du droit, Avec les additions rédigées par Eduard Gans, Jean-François Kervégan (éd.), Paris, PUF, Quadrige, 2013. Attention à

bien prendre la dernière édition (la 3e) qui comporte les additions de Gans et pas les deux éditions antérieures.

-Franck Fischbach, Le Sens du social. Les puissances de la coopération, Lux, « Humanités », 2015, chapitre 2 « La philosophie du social ».

-Axel Honneth, Les Pathologies de la liberté. Une réactualisation de la philosophie du droit de Hegel (2001), Paris, La Découverte, Théorie critique, 2008.

-Jean-François Kervégan, L'effectif et le rationnel : Hegel et l'esprit objectif, Vrin, coll. « Bibliothèque d'histoire de la philosophie », 2008.

-Jean-François Kervégan et Gilles Marmasse, Hegel, penseur du droit, CNRS éditions, 2004.

-Gilles Marmasse, Force et fragilité des normes. Les Principes de la philosophie du droit de Hegel, Paris, PUF, 2011 ; réédition Vrin, Poche, 2019.